

2011

du 10 au 25 du juillet 2011

Chantier International a Sidi Ifni



Pour le développement de la ville



Association AWRACH Sidi Ifni

Association à but non lucratif
N°3 bloc E.C.L.M.
85200 Sidi Ifni
Maroc

Tél: 00212528780925

awrach_ifni@yahoo.fr

<http://awrach.free.fr>

Chantier International a **SIDI IFNI** du 10 a 25 de juillet 2011 **Règlement**

1. Dispositions générales

Le présent règlement précise le bon fonctionnement du chantier international qu'organise AWRACH (3 blocs ECLM, Sidi Ifni, Maroc).

Le chantier est un rassemblement de plusieurs personnes venant de différents pays pour travailler bénévolement.

C'est aussi la rencontre avec d'autres volontaires, l'accueil de la communauté locale et les échanges multiculturels. Les volontaires accueillis sont tenus de se conformer à toutes les prescriptions qui découlent de ce règlement.

Les dispositions légales et règlements en matière d'hygiène et de sécurité doivent, tant pour le commun que pour la protection de chacun, être très scrupuleusement respectés.

2. Règles à respecter

- Interdiction de fumer dans les salles.
- Interdiction d'introduire et de consommer toutes boissons alcoolisées ou drogues.
- Respecter la propreté des locaux.
- Les bénévoles sont tenus de se conformer aux plannings et programmes des activités journalières.
- Tous les bénévoles doivent activement participer aux activités quotidiennes et ils sont tenus de conserver en bon état ce qui leur a été confié (matériels, outils, équipement...)
- Tout repas organisé par les bénévoles en dehors du chantier ou de ceux programmés par l'association et le groupe de bénévoles seront à leur charge.
- Tous les bénévoles ont droit à trois repas par jour : (petit déjeuner), déjeuner et dîner.
- Tous les bénévoles doivent être présents autour de la grande table lors des repas et des réunions sur le chantier.
- Le respect mutuel entre bénévoles sur le chantier est très important.
- Il est strictement interdit aux bénévoles de dormir hors locaux.
- Il est strictement interdit aux bénévoles d'introduire, faire introduire et faciliter l'entrée des personnes étrangères dans les locaux ou y entrer et demeurer à d'autres fins.

- Tout acte de racisme, de ségrégation, et de discrimination est sanctionné.
- Tous bénévoles qui quitte le chantier définitivement et délibérément n'est plus sous la protection ni à la charge de l'association et devient responsable de ses actes.
- Tout acte de vente de spéculation, d'arnaque d'un quelconque bénévole est interdit et sanctionné.
- Tout acte de viol, de vol, d'harcèlement de tout genre engage la responsabilité de son auteur qui répondra de ses actes devant les autorités administratives compétentes et conformément aux lois en vigueur.
- Toutes les sorties se font en groupe, toute sortie quelconque de certains bénévoles doivent au préalable être signalées à l'animateur et ne se feront qu'après l'autorisation de ce dernier.
- Le règlement des conflits doit se faire de façon pacifique sous la direction de l'animateur.
- Toute forme de suggestions pour le bon déroulement du chantier est la bienvenue.

3. Le lieu, date, nature et objectifs

- Le chantier international aura lieu à Sidi Ifni du 10 au 25 juillet 2011.
- Le lieu du chantier sera dans une école primaire.
- La nature du chantier est l'entretien et jardinage de l'école Annahda au cite Lalla Meriem à Sidi Ifni.
- Les objectifs de ce chantier sont:
 - Partir à la découverte d'un pays et de ses habitants en travaillant une vingtaine d'heures par semaine.
 - Rencontrer des jeunes venus de différents pays.
 - Vivre en groupe.
 - S'engager auprès de l'association et s'impliquer dans la vie en communauté.
 - La solidarité; la paix; la tolérance; le développement solidaire.
 - Sensibilisation à la protection de l'environnement.

4. Le participant, les documents

- L'âge de participation est à partir de 16 ans et plus.
- Les pièces à fournir:
 - Photo d'identité.
 - Photocopie de la carte d'identité pour les marocains.
 - Photocopie de la carte de résidence pour les étrangers résidents au Maroc.
 - Photocopie du passeport pour les participants résidents à l'étranger.

5. Engagements de l'association

- L'association assure l'hébergement et la nourriture durant les 15 jours.
- L'animation et l'encadrement pris en charge par l'association.

6. Engagements des participants

- Les frais de transport et d'assurances sont à la charge du participant.
- Chaque participant organise et prend en charge le voyage entre son domicile et le lieu du chantier.
- Le participant doit respecter ce présent règlement; le programme et les responsables du chantier.
- Chaque participant doit rester avec le groupe du chantier durant tout le séjour.
- Chaque participant doit signer et respecter ce présent règlement.
- Le participant doit respecter les coutumes locales.

7. Inscriptions et paiement

- Pour s'inscrire au chantier le participant doit remplir la feuille d'inscription; signer ce présent règlement; payer les frais d'inscription.
- Trois méthodes sont possibles pour payer vos frais d'inscriptions pour le chantier:
 - En cash au sein de l'association au 3 bloc E CLM Sidi Ifni Maroc.
 - Par virement au n de compte 101761212117634554000734 banque populaire (CHAABI du Maroc en Europe)
 - Par mandat au nom de l'association.
- Votre inscription ne sera totalement valide que lors du paiement complet des frais d'inscription.
- En cas d'abandon ou d'annulation de participer au chantier les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables.
- Le prix du séjour est de **70 euros** pour les participants étrangers et **300 dirhams** pour les résidents au Maroc.

8. Divers

Si vous voulez en savoir où en est votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter par email au **dawlia_awrach@yahoo.com**

Avant de signer ce présent règlement il faut écrire **"lu et approuve"**.

9. Fiche du Participant

Nom prenom: _____

Date de naissance: _____ DNI: _____

Adresse: _____

Ville : _____ Code Postal: _____

Pays: _____

Nom prenom du Tuteur legal _____

DNI: _____

Adresse: _____

Ville : _____ Code Postal: _____

Pays: _____ Telephone: _____ Mobile: _____

Awrach Sidi Ifni

Le Participant

Le Tuteur Legal